

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

**67440 MARMOUTIER**

☎ **03.88.70.62.28**

**[www.hengwiller.fr](http://www.hengwiller.fr)**

**[mairie.hengwiller@orange.fr](mailto:mairie.hengwiller@orange.fr)**

Séance du Conseil Municipal du 4 février 2020

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - BURGER Patrick - BLOTTIER Martine - FRITZ Julien - FRENKEL Jean-Louis - ALLHEILLY Nicolas - QUIEVREUX Jean-Luc - BIANCHI Nathalie

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à rajouter le point 11 - Vidéosurveillance nouveau bâtiment communal, le point 12 - Demande de subvention présentée par M. Aymeric UHLMANN. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à rajouter les points 11,12 à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 08 octobre 2019
- 3) Logement au-dessus de l'école - Informations complémentaires
- 4) Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie
- 5) Bons d'achat destinés au personnel communal pour Noël
- 6) Rémunération agent recenseur
- 7) Orientations budgétaires 2020
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 9) Informations Urbanisme
- 10) Communications et divers
- 11) Installation vidéosurveillance au nouveau bâtiment communal
- 12) Demande de subvention classe musicale

**2020-01-01 - Désignation du Secrétaire de Séance**

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2020-01-03 - Logement au-dessus de l'école - Informations complémentaires**

Le maire informe le conseil municipal qu'il reste des travaux de carrelage à faire dans le logement loué au-dessus de l'école. M. Christophe KIEFFER, Adjoint indique au conseil municipal que les locataires ont réalisé certains travaux à leur frais. Ils ont installé leur ancienne cuisine équipée dans le logement et qu'il conviendrait de leur rembourser une partie des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces informations et décide qu'un récapitulatif des travaux et des dépenses sera réalisé et bonifié selon l'état aux locataires lors de l'état des lieux à la sortie des locataires.

### **2020-01-04 -Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie.**

Le maire informe le conseil municipal que la commune a dû acquérir un nouvel ordinateur en raison de la fin du support Windows 7 début janvier 2020. Il était plus judicieux de remplacer l'ancien PC datant de 2014 par un nouvel appareil avec Windows 10 que de procéder à l'extension de Windows 10 sur l'ancien appareil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette information et n'émet pas d'observation à l'encontre de cette acquisition.

### **2020-01-05 - Bons d'achats destinés au personnel communal à Noël**

Le maire informe le conseil municipal que chaque agent communal a bénéficié d'un bon d'achat d'une valeur de 120 € à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette information.

### **2020-01-06 - Rémunération de l'agent recenseur**

Le maire informe le conseil municipal que l'agent recenseur initialement désigné s'est désisté et qu'il a fallu nommer d'urgence un agent recenseur à savoir Mme Aurore ANDRES. Il propose au conseil municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 950 € brut et de ne pas retenir la dotation attribuée par l'Insee, soit 361 € au titre de la rémunération. En effet la dotation de l'Insee ne s'avère pas suffisante au regard des travaux effectués par l'agent. L'intéressée a dû consacrer beaucoup de temps à la réalisation de ce travail de recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 950 € brut. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020 - chapitre 012.

### **2020-01-07 - Orientations budgétaires 2020**

Le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de prévoir en 2020 la pose des buses dans la rue du Schneeberg et la réparation du circuit fermé reliant

l'ancien réservoir à la fontaine permettant d'alimenter gratuitement la fontaine en eau. Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **2020-01-08 - Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire**

<b>Date de réception DIA</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Bien concerné</b>	<b>Suite donnée</b>
05/12/2019	31/12/2019	Section 6168 Im Wachholderfeld Section 6179/174 Im Wachholderfeld IMOFI Strasbourg	Pas de préemption

### **2020-01-09 - Informations Urbanisme**

Le Maire informe le conseil municipal que M.KOELSCH Alain a déposé une demande de permis de construire concernant une maison d'habitation sur la parcelle Section 2 140 Stockmatt.

Deux certificats d'urbanisme ont été délivrés concernant les parcelles Section 6 168 et 6°179/174 Im Wachholderfeld à Maître WEIBEL notaire à Marlenheim.

### **2020-01-10 - Communication et divers**

La liste des assesseurs représentant le Conseil Municipal pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 a été établie.

### **2020-01-11 Acquisition de caméras de vidéosurveillance pour le nouveau bâtiment communal.**

Le maire informe le conseil municipal que le montant de l'acquisition des caméras de vidéosurveillance s'élève à 2.500 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette information. Le dossier d'utilisation de ces caméras sera transmis au représentant de l'Etat pour instruction dans les meilleurs délais.

### **2020-01-12 Demande de subvention classe musicale**

Aymeric UHLMANN a sollicité une subvention au titre de la participation à la classe musicale.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents décide d'accorder la subvention suivante :

- 15 € par jour destinés à contribuer au financement d'un séjour scolaire de l'élève UHLMANN Aymeric fréquentant l'école de Dimbthal du 8 juin au 13 juin 2020,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.30

**Le Maire,**

**Marcel BLAES**